

ASSOCIATION ENFANTS DES ANDES

Le Clos St Marcel C1 – Boulevard de la Forbine – 13011 MARSEILLE

Tél : 04 91 89 49 05

06 71 33 84 94

Mail : enfantsdesandes@yahoo.com
Site et blog : www.enfantsdesandes.org

PARRAINAGE

Plusieurs associations ont élaboré une brève définition du parrainage :

« Parrainer, c'est

- Permettre à un enfant d'un pays défavorisé de vivre une vie d'enfant et l'aider à devenir un adulte autonome et responsable.
- La découverte de l'autre, l'ouverture sur le monde, un moyen concret et tangible de solidarité.
- Un engagement moral et financier qui s'inscrit dans la durée en faveur d'un enfant, d'un groupe ou d'un projet. »

Nous reconnaissons l'importance de ces trois points auxquels nous apportons ces précisions :

PARRAINAGE D'UN ENFANT VIVANT DANS SA FAMILLE

Les enfants bénéficiant de ce parrainage sont des enfants issus de familles pauvres ou en extrême pauvreté.

Ils reçoivent :

- inscription à l'école, et mensualités lorsqu'ils font des études supérieures ou qu'ils sont dans une école privée (en fonction du montant du versement du parrain)
- uniforme
- fournitures scolaires.

Les prochains enfants qui bénéficieront de ce parrainage seront en priorité les enfants de Nueva Villa, bidonville qui se situe à proximité des écoles construites par l'Association, à Nazca.

PARRAINAGE D'UN ENFANT VIVANT DANS LE « VILLAGE », LA ALDEA

Les enfants accueillis dans la Aldea sont des enfants orphelins, ou abandonnés par leurs parents, ou dont les parents sont en grande difficulté financière.

Le but de ce village est de permettre aux enfants de se préparer un avenir. Victimes indirectes de la violence générée par le trafic de drogue et la subversion, ils se trouvent dans un état d'abandon matériel et moral, et ils manquent des moyens les plus indispensables à leur développement physique et émotionnel.

La Aldea accueille les enfants à partir de 5 ans et

- ils sont logés en chambres de 4 de même sexe,
- ils reçoivent leurs repas dans la cantine,
- ils reçoivent des soins s'ils sont malades (nous avons une pharmacie dans le village, mais aussi le poste de santé est proche et il y a également l'hôpital de Tingo Maria).
- Ils sont suivis régulièrement par un médecin, un dentiste, un psychologue qui viennent sur place.
- Ils sont scolarisés dans les écoles de Naranjillo, village voisin.
- Ils reçoivent une formation supplémentaire dans le village même : couture, travaux manuels, élevage des animaux, entretien des cultures.
- Ils reçoivent l'affection dont tout enfant a besoin puisqu'ils sont sous la responsabilité de tuteurs et tutrices (1 par maison de 8 enfants)

LE PARRAINAGE VILLAGE

C'est une autre façon d'aider les enfants. Ce parrainage est destiné à aider la Aldea.

Vous participez, au même titre que le parrain précédent aux frais concernant la Aldea mais vous n'avez pas de contact avec un enfant en particulier, puisque vous les aidez tous à la fois.

Ces parrains reçoivent des photos de groupe et une lettre écrite par un enfant, différent chaque fois.

LES QUESTIONS QUE VOUS POUVEZ VOUS POSER

Que puis je faire en tant que parrain ?

Vous pouvez écrire à votre filleul le nombre de fois qu'il vous plaira.

Vous n'imaginez pas la joie des enfants lorsqu'ils reçoivent du courrier. Ils oublient quelquefois d'en parler dans leurs lettres mais vos lettres sont lues à tous les copains de la Aldea et les photos sont montrées à tous et collées au-dessus de leurs lits.

Entre l'écriture de la lettre et sa réception, il faut compter 3 mois (envoi du courrier au Responsable des Parrainages, envoi aux traducteurs, retour au Responsable des Parrainages, mise sous enveloppe et envoi).

Nous vous remercions d'envoyer directement votre courrier, sans chèque, à

- Aldea Niños de los Andes – Carretera Marginal km 4.5 – Naranjillo – TINGO MARIA – PEROU si votre filleul est à la Aldea de Tingo Maria.
- Asociacion Enfants des Andes – Jr. Yawar Huaca – Nueva Villa – VISTA ALEGRE – PEROU si votre filleul dépend du centre de Nazca.

Vous pouvez rendre visite à votre filleul.

A Tingo Maria, une maison a été entièrement rénovée. Préparée pour recevoir 8 personnes, vous y serez logés en pension complète et vous visiterez la région (voir notre publicité : SEJOUR EN CASA CHACRA)

A Nazca, une maison d'accueil a été construite.

Comment puis-je aider les autres enfants de la Aldea ?

Vous pouvez

- motiver d'autres personnes à faire ce geste concret, et vous disposez pour cela d'un CDR
- organiser une manifestation : loto, vente d'artisanat, journée de sensibilisation sur votre lieu de travail, chorale...
- organiser une journée de sensibilisation : sur votre lieu de travail, dans votre comité d'entreprise...

Y a-t-il une différence entre les enfants parrainés et les autres enfants ?

Il n'y a qu'une différence, l'échange de courrier entre les enfants parrainés et leurs parrains.

Mais tous les enfants qui sont dans la Aldea sont traités de la même façon. Les parrains apportent une aide précieuse en participant aux frais d'habitat, d'entretien, de scolarité et d'apprentissage de tous les enfants recueillis dans la Aldea.

Quand tous les enfants sont parrainés l'aide est meilleure pour tout le monde.

Que se passe-t-il lorsqu'un enfant part de la Aldea ?

Lorsqu'un enfant part de la Aldea, nous proposons à son parrain un autre enfant.

Bien entendu, c'est une rupture affective pour le parrain. Mais le mieux pour un enfant, c'est bien de vivre près des siens.

Quelles sont les raisons pour lesquelles un enfant s'en va de la Aldea ?

Elles sont nombreuses :

- un membre de sa famille peut décider d'accueillir l'enfant dans sa famille,
- les parents peuvent avoir de meilleures conditions financières,
- les parents peuvent déménager,
- les parents peuvent vouloir récupérer de la main d'œuvre bon marché,
- l'enfant peut se sentir « grand » et vouloir se débrouiller tout seul.

VOUS VOULEZ PARRAINER

Vous allez donc payer une

- adhésion de 20 euros (seules les adhésions permettent la gestion de l'association, et donc la poursuite des parrainages).

Vous devenez ainsi membre bienfaiteur et vous pouvez, si vous le désirez, assister aux réunions de l'Assemblée Générale.

- Pour le parrainage d'un enfant vivant dans le « village », vous verserez tous les mois 32 euros.
- Pour le parrainage du « village », la mensualité est libre.
- Pour le parrainage des enfants vivant dans leur famille, vous verserez tous les mois 20 euros.

Nous demandons aux parrains de régler les mensualités

- Par virement automatique de préférence (simplification pour la comptabilité)
- Par chèque lorsqu'il s'agit de versement annuel ou semestriel.

Enfin, n'oubliez pas que 66% de vos dons sont déductibles de vos impôts ! Chaque année, nous vous ferons parvenir un reçu fiscal qui vous permet de bénéficier de cette réduction d'impôts.

PARRAINER,

C'EST PARTAGER.